VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE
Service Urbanisme
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084.32.70.20
E-mail : urbanisme@marche.be

ANNEXE 25

URBANISME
-AVIS D'ANNONCE DE PROJET-

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	**S.A. BOULANGERIE DELHAYE**
SITUATION DU PROJET	**Boucle de la Famenne n°12 à Marche-en-Famenne** division 1, section A n°938/3N2
NATURE DU PROJET	**3 extensions d'un hall industriel**
MOTIF DE L'ANNONCE	**Ecarts au guide communal d'urbanisme (aire spécifique dite "de Famenne" - zone pilote d'activité économique mixte de gestion environnementale):** **- 2.3.9.1.2.3. : aire de dégagement arrière de 20 mètres non respectée;** **- 2.3.9.2.6.2. Matériaux d'élévation : couleur non autorisée.**
REFERENCE DOSSIER	**PU/2025/063**

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/06/2025 au 26/06/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
  Collège communal
  Boulevard du Midi, 22
  6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le 6 juin 2025